

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 13 (1905)

Heft: 7

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et si, depuis notre dernier appel, il nous a été donné d'assister à une suite de manifestations en faveur des œuvres de paix, c'est que nous avons avancé une série d'arguments irréfutables; que nous les avons soumis à des juges compétents; c'est que, prenant la parole au nom du corps médical, et avec l'appui des savants qui composent notre Comité d'honneur et qui représentent l'élite de notre profession, nous avons commencé la série des protestations *corporatives*, dont les manifestations seront les *seules efficaces*.

Les chefs d'Etat, comme les ministres responsables, se rendent compte aujourd'hui que la guerre n'est plus chose facile à déclarer et que l'humanité entière, consciente de ses devoirs, se solidarise dans ses droits.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

C'est à l'Aula de l'Académie de Neuchâtel que s'est tenue, le 48 juin, l'Assemblée des Délégués de la Croix-Rouge Suisse, sous la présidence de M. le colonel Neiss, vice-président, M. le colonel Haggenmacher ayant dû renoncer à assister à l'Assemblée pour cause de maladie.

87 Délégués répondent à l'appel.

Le procès-verbal ayant été adopté, M. le colonel Neiss annonce que pour cause de santé le président actuel a dû renoncer à ses fonctions, au grand regret de tous les membres du Comité central.

L'Assemblée rend enfin un dernier

témoignage de respect à la mémoire du regretté colonel Isler.

Les compte-rendu et projet de budget sont adoptés.

La votation pour les deux sections vérificatrices des comptes et la nomination de onze membres du Comité central donne les résultats suivants:

Vérification : St-Gall, Neuchâtel.

Président central : M. de Steiger, Berne.

Membres Dr Neiss,

Colonel Jean de Montmollin.

Dr Schenker.

Pasteur Wernly.

Dr Aepli.

E. Zimmermann.

C. Pestalozzi.

G. Muller.

Pasteur Diem-Hirzel.

Dr Fred. Stocker.

Les modifications aux Statuts concernant l'Alliance des Samaritains, le Secrétariat central et le journal *La Rothe Krenze* sont adoptées.

Par acclamation le colonel Haggenmacher est nommé membre d'honneur de la Croix-Rouge Suisse.

La prochaine Assemblée aura lieu à Aarau.

Les Drs Sahli et Krafft font chacun une intéressante causerie sur la répartition du travail entre le Comité central et les sections et sur le rôle de la garde-malade.

Des télégrammes de sympathie sont envoyés à Henri Dunant, à Heiden, et au colonel Haggenmacher.

L'Assemblée est levée à 44 heures et demie.
